

Je soutiens donc que les paroles des honorables députés de Rosetown-Biggar et de Lethbridge ne sont pas des balivernes. Elles sont l'écho des idées et des faits ayant cours chez la population du pays, qui se méfie de telles mesures.

Si, comme je l'ai déjà dit, il a fallu jusqu'à un certain point, subventionner les chemins de fer, ces derniers devraient maintenant réduire leur capitalisation et toute la population du Canada, y compris les deux provinces centrales, devraient rembourser toute la dette supplémentaire dont il faudra faire le service. En prenant cette mesure, on affermirait les liens de l'unité canadienne.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Bien qu'ayant déjà traité du tarif-marchandises à la reprise des travaux après Pâques, je me sens tenu de revenir sur la question cet après-midi, à la suite des deux motions de défiance qui ont été présentées et de certains discours qu'on nous a servis.

L'honorable représentant de Swift-Current (M. Bentley) m'a quelque peu amusé lorsqu'il nous a parlé du concubinage entre libéraux et conservateurs.

M. BENTLEY: Il est vrai qu'en Colombie-Britannique, il est régularisé.

M. REID: S'il s'agit de concubinage, les rejets doivent sûrement appartenir au parti de l'honorable député;...

M. KNOWLES: Tom, qu'as-tu fait?

M. REID: ...soit dit en passant. (*Exclamation*) Si l'honorable député continue de jaser, je vais attendre qu'il se soit décidé à se taire. Je me suis gardé de l'interrompre.

M. BENTLEY: Amusez-vous bien.

M. REID: Tâchez au moins de vous comporter en gentleman, si vous ne l'êtes pas.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. REID: Je veux tout d'abord parler de la motion de défiance qu'a proposée le chef du parti de la C.C.F. On se rend compte, en lisant le texte de la motion, qu'elle ressemble tout simplement à une des nombreuses théories que professe ce groupement politique. Le chef de la C.C.F. affirme qu'il s'agit d'une motion de défiance dont dépend le sort du Gouvernement et que, si le Gouvernement est renversé, il appartiendrait à la population canadienne de décider. Qui, en cette enceinte, peut mentionner une seule question sur laquelle la population du pays puisse se prononcer? Supposons une élection générale sur la question du tarif-marchandises.

M. PROBE: Il vous en cuirait.

M. REID: C'est une affaire qui intéresse surtout les gens de la Colombie-Britannique et peut-être aussi ceux des provinces des Prairies; mais dans l'Ontario et le Québec où se trouve plus des trois cinquièmes de la population du pays, je me demande si ces provinces s'intéresseraient fort à la question du tarif-marchandises. Comment la population canadienne peut-elle alors régler le problème? Les habitants de l'Ontario et du Québec peuvent-ils favoriser l'expansion industrielle de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies, si une telle expansion signifie le déplacement des industries vers l'Ouest? Aussi, selon moi, la proposition du chef de la C.C.F. ne rime-t-elle à rien; c'est tout simplement de l'illusion. Dans la pratique, il n'en serait pas ainsi; tous les honorables députés qui ont participé à une élection savent qu'on ne peut jamais prédire ce qui occasionnera au juste la victoire ou la défaite d'un candidat. Il y a tellement de questions en jeu, qu'aucun honorable député ne peut dire exactement qu'il a remporté la victoire en raison de telle ou telle chose; les candidats défaits n'en savent pas davantage. A mon sens, il n'est pas vrai que la population réglerait la question.

Franchement, la question générale du tarif-marchandises, c'est-à-dire le tarif visant le transport des marchandises entre les provinces et sur des distances diverses,—est quelque peu compliquée pour que la Chambre puisse la régler. Tout honorable député bien pensant en conviendra. Toutefois, je me souviens fort bien ce qui s'est passé quand j'ai saisi la Chambre de la question. Pendant cinq ans, alors que je faisais partie de l'opposition, j'ai tenté de faire modifier les taux de transport des céréales entre les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique,—et ce n'était là qu'une question. Je me rappelle comment on m'a alors traité. On me demandait à chaque occasion pourquoi j'amenais la question sur le tapis à la Chambre. Voilà ce que me disait le parti conservateur, alors au pouvoir, qui m'enjoignait d'en saisir la Commission des chemins de fer. Je ne parlais aucunement de l'ensemble du tarif-marchandises, mais bien d'un tarif particulier, celui des céréales. Je me souviens du résultat du vote: on a défait ma motion, qui fut rejetée par 64 voix contre 45. Même les conservateurs de la Colombie-Britannique ont voté contre la motion en 1935.

Je signale aux honorables députés que toutes les réductions depuis 1920 se sont produites sous un régime libéral. L'unique augmentation, la forte majoration de 40 p. 100, remonte au gouvernement conservateur de 1920. Je doute que plusieurs honorables dé-